

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Labarben Bibliotheque <bibliotheque.labarben13@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:27  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Pétition Château de La barben:

Bonjour.

A l'heure où notre belle planète subit un changement climatique, comment peut-on avoir des projets de destructions forestières????

Détruire des arbres pour en faire des parkings, des "villages touristiques", des ponts de circulation et que sais-je encore, pour en faire un site touristique, c'est une hérésie totale!

Je dis STOP au massacre des zones naturelles pour faire de l'argent et satisfaire des actionnaires!

Détruire des arbres centenaires c'est détruire la faune qui y réside, c'est laisser le soleil entrer partout et ainsi laisser la chaleur s'installer.... les arbres sont nos poumons, laissez les vivre !!!.... Crée un lac artificiel???? de qui se moque t-on? L'eau devient rare et ce projet est à contresens de toute logique.

Faire un parking sur des terres agricoles??? Il me semble que le château possède plus de 400 ha... n'est-il pas possible de revoir votre copie???

Un village "souvenirs" avec un projet (sous-jacent) de bâtiments en dur au pied de l'église??? de qui se moque t-on???

Penses t-on aux incendies ou même aux inondations ???

NON, vraiment ce projet est à l'encontre de tout entendement, on peut exploiter ce château différemment me semble t-il?

Pas de destruction forestière s'il vous plaît!



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Jacky SANS <jacky\_sans@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 15:25  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** consultation

avis défavorable à l'extension des réalisations ludiques et dégradantes pour l'environnement autour du château

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android



MICHEL Géraldine

---

522

**De:** Béatrice Dambier <bea-damb@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 15:39  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Ma contribution

Je suis totalement opposée à ce projet.

En effet certains des terrains cibles par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible ( zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorier en raison de son caractère remarquable).

BeatriceDAMBIER



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Alain GOLEA <alain.golea@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 16:13  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** opposé aux nouveaux permis d'aménager demandé par Rocher Mistral

Bonjour,

Je suis opposé à ces 3 permis d'aménager pour divers motifs :

### **1°) Des aménagement incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux**

Les aménagements proposés sont en contradiction avérée avec les dispositions urbanistiques en vigueur : la zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR.

Certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

### **2°) Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité**

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Je demande qu'il y ait une visite d'expertise et d'impact menée par le CEN PACA et la LPO qui se rende dans les souterrains. Ce parc a aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône a pris le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie. En compensation, et en guise de sa "bonne foi environnementale", Rocher Mistral propose de réaliser diverses plantations et d'introduire des ruches. Mais la compensation n'est qu'apparente. Où se feront ces réalisations ? Sur ses terres, en arrière du château, bien loin des riverains. Ces derniers ne bénéficieront pas des aménagements respectueux de l'environnement, s'ils se font. Ils ne « bénéficieront » que des nuisances et des risques liés à l'aménagement des parkings, à l'affluence touristique et aux effets spéciaux et sonores des spectacles, jusque tard dans la nuit. Toutes ces nuisances auront en outre des conséquences néfastes sur la valeur de leur propriété. Qui voudra acheter ou louer des maisons situées au beau milieu d'une telle circulation, de tant de nuisances et de risques ?

### **3°) Aggravation des risques d'inondation**

La Touloubre est connue pour ses crues imprévisibles soudaines. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. Les tribunes, les boutiques et les parkings implantés sur

des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldenan, aggraveront ce risque. En effet, l'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne. On a vu ce qu'a provoqué l'artificialisation excessive des sols en Bretagne et dans les Alpes maritimes. Notons aussi que les tribunes et les boutiques prévues seront séparées par le Lavaldenan, une rivière qui sert actuellement de déversoir au Canal de Marseille. Ces lâchers constituent aussi une menace sérieuse pour les touristes.

#### **4°) Aggravation des risques d'incendie**

La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d'incendie et difficiles d'accès pour les secours en raison du relief et de l'étroitesse des routes, constituera une menace constante. Et les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.

#### **5°) Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution**

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l'augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s'ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Plusieurs riverains ont déjà signalé des embouteillages et des situations périlleuses. Cet afflux de véhicules contribuera aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd'hui le potentiel cancérigène. Là encore, nous sommes bien loin des recommandations de la convention citoyenne concernant la limitation des mobilités carbonées. Cette pollution viendra s'ajouter aux nuisances sonores et lumineuses des spectacles nocturnes qui gêneront les riverains.

#### **6°) Destruction du patrimoine archéologique**

L'histoire du village de La Barben ne se résume pas à celle du château. Les fouilles entreprises récemment par l'INRAP font apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine.

Pour conclure:

Ces trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont en opposition complète avec les principes de base d'un développement durable respectant l'environnement, préservant la vie et la santé de ses citoyens, générant une économie et une agriculture innovante. Avec ce projet, c'est exactement le

contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, surfréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et dénaturent la culture provençale.

Cordialement

Alain Goléa



524

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Keller Bunny <kellerbunny1998@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 16:23  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Non au projet Rocher Mistral à La Barben : Préservons notre patrimoine naturel

Je m'oppose catégoriquement à ce projet. Premièrement ce projet va détruire la faune et la flore présente sur ces terres. La Barben est connue pour son paysage exceptionnel et sa biodiversité unique. Le projet Rocher Mistral menace de détruire cet écosystème fragile en construisant un complexe touristique de grande envergure. La déforestation, le bétonnage et les activités touristiques intensives engendreront des dommages irréversibles pour la faune et la flore locales.

Ensuite il aura un impact non réversible sur la biodiversité. La région de La Barben abrite une faune diversifiée, avec des espèces protégées telles que l'aigle de Bonelli et le lézard ocellé. Le projet Rocher Mistral risque de perturber leurs habitats naturels, mettant ainsi en péril leur survie. Les conséquences de cette intrusion humaine se feront sentir pendant des décennies, voire des siècles.

Enfin ce projet détruit le patrimoine et l'histoire de ce lieu. La Barben possède un riche patrimoine culturel, avec son château médiéval et son histoire séculaire. Le projet Rocher Mistral risque de dénaturer le caractère historique de la région, en construisant des infrastructures modernes qui ne s'intègrent pas harmonieusement à l'environnement existant. La préservation de notre patrimoine culturel est essentielle pour transmettre notre histoire aux générations futures.



MICHEL Géraldine

---

S95

**De:** Guillaume Mermet <mermetg@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 16:31  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Soutien au Rocher Mistral

Bonjour,

Je souhaite apporter mon soutien à l'activité du Rocher Mistral.

Cet ensemble préserve et refait vivre notre patrimoine commun dans le respect des lieux, de l'environnement et de l'emploi local non délocalisable.

Vive le Rocher Mistral.

Guillaume Mermet  
06 15 52 60 21



596

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** gcollignon@laposte.net  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 16:33  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** LA BARBEN

je suis contre le projet de dégradation du site remarquable du Château de LA BARBEN.  
Gérard COLLIGNON



## ROCHER MISTRAL

527

Pauline Perez <paulineperez27@gmail.com>

Mer 05/07/2023 16:58

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Objet : Demandes permis d'aménager déposés par Rocher Mistral représenté par M. VIANNEY D'ALENCON sur la commune de LA BARBEN

Je ne suis pas favorable aux demandes de M. D'ALENCON concernant le projet ROCHER MISTRAL :

1./ notre commune est classée NATURA 2000 pour la préservation de la biodiversité. Ce projet va avoir des incidences irrémédiables sur les espèces et les habitats. Les travaux vont impacter l'environnement (défrichage), la faune et la flore.

Les compensations insuffisantes ne remplaceront absolument pas l'habitat actuel (habitat depuis des centaines d'années....)

Le Château accueille une colonie de chiroptères, une telle ampleur de travaux, de modification de l'habitat porte et portera atteinte aux objectifs de la conservation de l'espèce de même pour les aigles de BONELLI.

L'emplacement des futurs parkings sont sur une zone agricole où de nombreuses espèces (oiseaux, etc...) ont leur habitat. Que vont-ils devenir ?

Un tel projet nuit à l'équilibre de la faune et la flore pas seulement sur le site ROCHER MISTRAL mais sur l'ensemble du territoire.

2./ Zone aléas forts incendies et inondations

Nous avons pu constaté depuis quelques années que les incendies prennent des ampleurs démesurés, ce projet d'aménagement prévoit des systèmes "expérimentaux" (bulles d'eau). Comment gérer la panique, les mouvements de foule, la rapidité du feu ???? Peut-on mettre des visiteurs ( des familles) en danger ? Quel sera le ou les responsables ?

L'aire de spectacles, les parkings, la zone du village (zone commerciale) vont entraîner une modification des sols (imperméabilisation, défrichage,...) en cas de fortes pluies ou d'inondations il y aura obligatoirement des conséquences en aval.

Le Pont à créer sur la Touloubre pour permettre l'accès des visiteurs et des pompiers peut constituer une obstruction en cas de crue.

3./ Les nuisances sonores

Les nuisances seront accentuées par :

- \* Les nouveaux spectacles situés à l'arrière du château (tribunes, lac)
- \* Village provençal
- \* l'affluence des véhicules et des personnes

Ces nuisances concernant les riverains mais également l'ensemble de la faune sauvage

4./ Patrimoine

Le projet porte atteinte au château classé bâtiment historique. Les futures installations (tribunes, lacs, pont, village provençal) dénaturent ce site et porte atteinte à l'histoire du château.

Ces premiers permis d'aménager ne sont-ils pas un début de succession de demandes pour arriver à un projet immobilier au détriment de ce territoire riche en biodiversité ?

Non aux permis d'aménager qui portent atteinte à cette zone NATURA 2000 qui doit rester protégée. Respectons notre environnement et notre patrimoine.



Sans virus.[www.avg.com](http://www.avg.com)

## Avis sur le ROCHER MISTRAL

Céline Michel <celine.michel1@gmail.com>

Mer 05/07/2023 17:06

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur

Je vous écris pour exprimer mon opposition ferme à l'extension prévue du parc de loisirs "Rocher Mistral" à La Barben. Je suis profondément préoccupé par les conséquences potentielles de ce projet sur l'environnement et la qualité de vie dans notre région.

Tout d'abord, l'expansion du parc entraînerait la destruction d'une forêt précieuse. Cela ne seulement porterait atteinte à la beauté naturelle de notre paysage, mais entraînerait également la perte d'habitats vitaux pour de nombreuses espèces végétales et animales. La préservation de notre environnement naturel devrait être une priorité absolue, et cette extension ne semble pas s'aligner sur cet objectif.

De plus, l'augmentation du flux touristique engendré par le parc aurait un impact significatif sur notre petite communauté de La Barben. Les routes déjà congestionnées deviendraient encore plus encombrées, entraînant des problèmes de circulation et des risques accrus d'accidents. En outre, cette affluence touristique pourrait également entraîner une pression supplémentaire sur les infrastructures locales, telles que les systèmes d'eau et d'assainissement, qui pourraient ne pas être en mesure de supporter une telle demande.

Il est crucial de prendre en compte les retombées économiques à long terme de ce projet. Bien que le tourisme puisse apporter certains avantages économiques, nous devons également considérer les impacts négatifs potentiels sur d'autres secteurs, tels que l'agriculture et les entreprises locales. La sur-dépendance à une seule industrie peut entraîner une vulnérabilité économique et une perte de diversité économique.

Enfin, l'extension du parc pourrait également compromettre l'identité culturelle et historique de notre région. La Barben est un lieu chargé d'histoire et de charme provençal, et une expansion touristique excessive risquerait de dénaturer cet héritage précieux.

Dans l'intérêt de notre environnement, de notre qualité de vie et de la préservation de notre patrimoine, je vous exhorte à reconsidérer sérieusement ce projet d'extension du parc "Rocher Mistral". Nous devons agir de manière responsable et veiller à protéger les valeurs qui font de La Barben un endroit si spécial.

Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension.

Cordialement,  
Céline MICHEL



**NON aux projets d'extension du Rocher Mistral !**

Emanuela Biagetti <emanuelabiagetti48@gmail.com>

Mer 05/07/2023 17:07

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Direction générale des services de la Commune de la Barben

Monsieur le Maire de La Barben,

La Provence à l'ouest du Var, c'est la partie de la France qui me rappelle le plus ma province - l'Ombrie - où je vis. Je connais la Provence et il m'arrive d'y venir, chez des amis.

J'apprécie son calme et sa douceur, et le caractère parallèle de ses habitants, pleins de gentillesse.

Je me demande donc pourquoi ce serait différent à La Barben, alors que les considérations générales européennes et mondiales redoublent d'avertissements pour convaincre les chefs d'Etats mondiaux contre des projets envahissants, du même style que celui qui risque d'asphyxier les habitants de ce petit village très ancien de Provence !

Alors NON aux projets d'extension du Rocher Mistral !

Cordialement

Emanuela Biagetti

già docente di italiano e latino presso il liceo scientifico di Foligno

studiosa di storia locale

socia Unesco



## Participation du public

kevinpetureau@gmail.com

Mer 05/07/2023 17:14

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour

Je vous écris pour vous exprimer ma profonde inquiétude quand à la mise en œuvre de votre projet. J'ai passé une partie de mon enfance et de ma vie d'adulte à Rognes et je connais donc bien le zoo et le château de la Barben pour m'y être rendu enfant puis en tant qu'animateur de centre de loisir et enfin en y emmenant mes neveux puis mes propres enfants.

Ce lieu est une exception, niché en pleine nature. Une exception pour un zoo mais également pour la région. Un refuge pour nombre d'espèces d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens...

Votre projet tel qu'il est conçu, va détruire cette exception et aucune « nouvelle zone » ne saura la remplacer.

Vous allez non seulement perdre votre singularité, détruire un de vos principaux atouts mais agir contre ce que vous êtes censé protéger, la biodiversité.

J'ose espérer que ce projet sera modifié et que les personnes en charge de la décision finale sauront concilier votre besoin de croissance et protection du vivant existant.

Croyant en votre bienveillance.

Bien cordialement

Kevin PETUREAU

06 08 10 66 12



531

**projet de construction nuisible**

jerome.barboure@free.fr

Mer 05/07/2023 17:26

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

je suis contre ce projet qui va à l'encontre du respect de notre environnement et de notre patrimoine.  
mr barboure jerome



PPVE

Y CHALAVAN <chalavany@yahoo.com>

Mer 05/07/2023 17:30

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, monsieur,

J'ai pris le temps de consulter l'énorme dossier qui documente les demandes de permis d'aménager PA 013 009 22 0006 et PA 013 009 22 0007 déposés par la SAS Rocher Mistral; les différents rapports des organismes d'état montrent que les incidences qu'un tel projet pourrait occasionner sur l'environnement et le patrimoine bâti ont été analysées. Suite à cela des avis et recommandations ont été émis. Rocher Mistral avec le concours d'experts reconnus a apporté des réponses à l'ensemble des questions soulevées par les différents organismes consultés.

Le château, au travers du prisme du parc à thème Rocher Mistral, depuis son ouverture en 2020 rayonne sur notre village, sur le pays Salonais, sur le département, sur la région PACA et bien au delà ; la zone dite du château étant située à l'écart du cœur du village n'impacte en rien notre quotidien. De plus, la zone château / parc animalier est par ailleurs inscrite dans le Schéma de Coherence Territorial du Pays Salonais - en tant que projets touristiques potentiels.

Je suis donc favorable à ce que cette zone à vocation touristique puisse se doter de moyens d'accueil propres à cette activité, accessibilité sécurisée, parking et voies de circulation piétonne et routière pour que le château avec son parc à thèmes Rocher Mistral puisse poursuivre son développement et ainsi continuer à faire vivre le patrimoine dont il a la charge.

Yves CHALAVAN

La Barben

Sent from my iPad



## Lieu historique de La Barben

Suzanne Gambini <suzanne@lyrinx.com>

Mer 05/07/2023 17:46

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

À l'attention de la Direction générale des services de la commune de la Barben

Monsieur le Maire,

On pourrait parler longuement, pour peu qu'on soit au courant des conséquences dangereuses que risque le si vieux château de la Barben, dénaturé, touché jusque dans ses bases, et on pourrait donc remplir des pages et des pages de critiques en guise de protestations.

Mais ce serait inutile. L'essentiel est de refuser avec force les demandes d'installation, les demandes d'extension de son projet par le propriétaire du Rocher Mistral.

Car sa prétendue exploitation vertueuse et respectueuse de notre environnement est à l'exact opposé de ce qu'il faudrait faire pour tenir les objectifs environnementaux du G20 de Rome en 2021 :

- Il détruit en le dénaturant un patrimoine classé,
- Il détruit un patrimoine archéologique récemment mis à jour ;
- Il dérange et détruit par toutes ses constructions artificielles, la biodiversité, mettant en péril des espèces protégées ;
- Il aggrave les risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique ;
- Il promeut la sur-fréquentation touristique ce qu'ailleurs en Provence on combat vigoureusement : le Parc de Camargue, les abords de la Sainte Victoire, le Parc national des Calanques, Les îles de Porquerolles et de Port-Cros sont ainsi protégées ;
- Être le résultat de tout cela : augmentation de toutes les pollutions : sonore, lumineuse, chimique...

De quelque point de vue que l'on se place, avec de tels risques, les raisons que le Rocher Mistral aligne pour monter ce qui n'est qu'une grosse affaire commerciale, dans un tel territoire, sont toutes mauvaises et le chatelain aura beau dire, beau faire et beau crier, les spectacles qu'il vend sont tous sauf CUL-TU-RELS... A tout prendre, juste ridicules. C'est l'autre aspect de ma critique, mais il me faudrait des heures pour les détailler et en décrire les défauts. Or, je n'ai plus le temps.

Je vous prie de trouver ici mes respectueuses salutations.

Suzanne Gambini



participation à l'enquête publique concernant les demandes de permis d'aménager  
Rocher Mistral

Loic AURY <aury-loic@orange.fr>

Mer 05/07/2023 17:56

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je suis opposé à l'extension du site touristique Rocher mistral pour les motifs suivants :

La zone d'emprise prévue sur des espaces naturels est très importante. Le défrichage nécessaire et la destruction du caractère naturel boisé pour y implanter des aménagements constitués de nombreuses constructions (maisons en lotissement, parking, moulin, pont, grandes barres de tribunes) serai contraire à toutes les préconisations actuelles en matière de protection de l'environnement et bien loin des recommandations relatives à la réduction de l'artificialisation des sols et à l'emprise sur ces espaces naturels.

Tout cela au pied d'un très ancien château provençal classé monument historique, sur un site protégé avec soin et classé Natura 2000 et proche d'une église également classée monument historique déjà fragilisée ainsi qu' à proximité du cimetière communal dont la paix serai définitivement perturbée ....

Ce projet porte atteinte à toutes les valeurs que notre société tente de faire siennes actuellement pour des intérêts privés et financiers qui s'abritent sous un motif d'intérêt culturel général que nombre de spécialistes remettent en question.

Loïc Aury



## Projet aménagement rocher mistral

Marjorie <marjorie.meriaux@bbox.fr>

Mer 05/07/2023 17:59

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Je suis venue faire du tourisme dans votre belle région, j'ai eu vent du projet d'aménagement autour du château médiéval.

Je suis atterrée que l'on veuille faire des aménagements qui vont défigurer un si beau site.

Il faut préserver les espaces naturels encore intacts. Préserver les arbres, les plantes et toute la faune qui y vit. A notre époque je ne comprends pas que l'on se paye le luxe de vouloir détruire/reduire des zones humides.

Vous l'aurez compris mon avis est négatif quant au projet.

Cordialement

Mme Meriaux



536

(Aucun objet)

saint aubin corinne <sauintaubin\_corinne@yahoo.fr>

Mer 05/07/2023 18:00

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Le site de la Barben nécessite le plus grand respect et la plus grande attention.

Rocher Mistral le détruit irrémédiablement.

Respectons les lois et ce site sera sauvé.

Le Maire et le Préfet ont ce role



537

## projet d'aménagement du Château de la Barben

Marine Gobinet <gobinetmarine@hotmail.com>

Mer 05/07/2023 18:01

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Comment en 2023, peut-on encore promouvoir des projets destructeurs d'écosystèmes au nom d'une fausse attractivité touristique.

Non les « touristes » ne recherchent pas une esplanade et un restaurant à la nourriture médiocre lorsqu'ils se rendent sur de tels sites, ce qu'ils recherchent c'est le patrimoine.

Vous avez la chance au Rocher Mistral de posséder un magnifique patrimoine historique et naturel, pourquoi le détruire ?

Pour les commodités et les restaurants fast food il y a suffisamment de zones commerciales...

Je m'oppose donc fermement à ce projet,

Marine G.

Médiatrice culturelle



Sans virus [www.avast.com](http://www.avast.com)



## extension du parc Rocher Mistral à La Barben

emma rony <emma\_chouvion@hotmail.com>

Mer 05/07/2023 18:19

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame,

Je vous écris pour exprimer mes préoccupations et mes commentaires négatifs concernant la possible extension du parc de loisirs "Rocher Mistral" à La Barben.

L'augmentation attendue du tourisme dans le petit village de La Barben soulève des inquiétudes quant à l'impact sur les infrastructures locales, la circulation routière et la qualité de vie des résidents. Un afflux massif de touristes peut entraîner une pression excessive sur les ressources locales, une congestion du trafic et une dégradation de l'authenticité et de la tranquillité du village. De plus, j'ai récemment pris connaissance des problèmes écologiques associés à cette expansion, tels que la destruction d'une forêt et l'éviction d'espèces protégées. Ces questions sont extrêmement préoccupantes et méritent une attention sérieuse. En tant que défenseur de l'environnement, je suis profondément inquiet de voir des écosystèmes naturels être dégradés au profit du développement commercial. La destruction d'une forêt, en particulier, entraîne la perte d'habitats pour de nombreuses espèces végétales et animales, ainsi qu'une diminution de la biodiversité locale. Cela va à l'encontre des principes de préservation de l'environnement et de protection des espèces menacées.

Je vous encourage vivement à considérer ces préoccupations sérieuses avant de prendre toute décision concernant l'extension du parc "Rocher Mistral". Il est essentiel de tenir compte des conséquences environnementales, sociales et économiques à long terme de tels projets. Je vous invite également à envisager des alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement qui pourraient être mises en œuvre pour préserver la richesse naturelle et le charme de La Barben. En tant que membre de la communauté, je reste attaché à la préservation de notre environnement et au bien-être de notre village. J'espère sincèrement que mes préoccupations seront prises en compte et que des mesures adéquates seront prises pour minimiser les impacts négatifs sur l'écosystème local et la qualité de vie des résidents.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toute discussion supplémentaire sur ce sujet.

Cordialement,  
Emma Rony



## projet culturel

Christian David <cdmdavid@free.fr>

Mer 05/07/2023 18:36

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je suis pour ce projet culturel qui ne peut qu'apaiser les relations et améliorer l'emploi tout en contribuant à la conservation du patrimoine bien fragilisé d'une manière générale

Bien à vous

C. Caire



Requiem pour les cigales de la Barben .

Adri832@protonmail.com

Mer 05/07/2023 18:43

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

La scène : les bois de La Barben . On entend le bruit strident des tronçonneuses . Cigalon et Cigalette /

Cigalon : C'est quoi ce vacarme infernal ? On ne s'entend plus chanter !

Cigalette : C'est le bruit des tronçonneuses . Ils sont en train de défricher 10 h de notre forêt .

Cigalon : Qu'est ce que tu racontes ?

Cigalette : Tu ne sais donc pas ? Les gens du château veulent réaliser leur projet d'un parc d'attraction appelé "Rocher Mistral" . A place de notre forêt il y aura des parkings, des restaurants ,des imitations de mas provençaux ou de monuments célèbres comme le pont d'Avignon, des boutiques de souvenirs où ils vendront des magnets

en forme de cigales .

Cigalon ; Quelle horreur !

Cigalette : Et tu ne sais pas tout ! Au château ils font des spectacles historiques à grand renfort de sonorisation puissante .

Cigalon : Au moins le soir on sera tranquilles !

Cigalette : Détrompe-toi ! Il y aura des "nocturnes", comme ils disent , à coups de projecteurs laser et toujours avec une sono à réveiller tous les voisins .

Cigalon : C'est la fin de notre beau paradis, du calme et de la verdure . Qu'allons-nous devenir ? Que vont devenir nos amis les insectes , les oiseaux et les animaux des bois .?

. Et les pauvres chauves souris si fragiles et émotives ? Où les gens vont-ils trouver de la fraîcheur si on coupe les arbres ? Ils ne pourront plus échapper au "cagnard" de l'été .

Cigalette : Eh oui ,le tintement des tiroirs-caisse va remplacer notre chant si caractéristique de la Provence,de sa douceur de vivre et de son bien-être . Ils ont fous ces humains !!!!



541

## Enquête La Barben

Agnès Rabion <agnesrabion@yahoo.fr>

Mer 05/07/2023 18:46

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour

Je vote contre les trois permis demandés qui sont en totale opposition avec le respect de l'environnement, la préservation du site historique et qui vont à l'encontre des règles d'urbanisme.

Cordialement

Agnès Rabion

Envoyé de mon iPhone



542

## Enquête publique Rocher Mistral

Eric Jauffret <eric@cabinetjauffret.com>

Mer 05/07/2023 18:50

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Cc : benoit david <benoitdavid28@gmail.com>; Benoît David <bdavid@rochermistral.com>

Bonjour,

J'ai passé une très belle soirée l'été dernier au Rocher Mistral et j'ai été très impressionné par le travail accompli et la qualité des spectacles proposés.

Je suis très favorable à la poursuite du développement de ses activités qui est une véritable opportunité pour la culture, le patrimoine, l'environnement et l'emploi dans notre belle région de Provence.

Bien cordialement



Eric JAUFFRET

*Expert-Comptable*

*Commissaire aux comptes*

*Expert de Justice près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

*Membre du Collège des évaluateurs d'entreprises certifiés CCEF*

Buoparc – Bâtiment D (1<sup>er</sup> étage)

18 rue Jacques Réattu

13009 MARSEILLE

Mobile : 06.80.99.10.45



## Fwd: projet d'extension du Rocher Mistral

Marie-Claire LOMBARD <marieclairelombard60@gmail.com>

Mer 05/07/2023 19:06

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

----- Forwarded message -----

From: Marie-Claire LOMBARD <marieclairelombard60@gmail.com>

Date: Wed, 5 Jul 2023 00:28:09 +0200

Subject: projet d'extension du Rocher Mistral

To: dgs@labarben.com

Direction générale des services de la commune la Barben

Monsieur le Maire,

Rien dans le projet d'extension du Rocher Mistral déposé par le nouveau propriétaire et sa société ne correspond aux défis que sont les enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

En effet, au moment où tout devient difficile actuellement sur le plan environnemental tout doit être fait pour la protection des espèces protégées dans le cadre Nature 2000, une zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2.

Pour les riverains un tel projet est tout simplement inconcevable sur le plan environnemental : le bruit, les éclairages se terminant tard la nuit : il est impossible d'accepter cela.

Sur le plan des risques : il y a les inondations toujours possibles de la Touloube et de son affluent. De plus, la sécheresse et la chaleur peuvent causer des risques d'incendie. Et si cela se produisait lors d'un spectacle ?

Sur le plan du tourisme durable, tel qu'on veut le développer - enfin ! - depuis quelques années que penser du "super-parking" que veut construire le Rocher Mistral ? A-t-on songé au dérangement que tous les véhicules du "sur-tourisme", répondant aux nombreuses publicités que s'autorise le Rocher Mistral causeront à l'environnement dans les bourgs voisins ?

Je n'évoquerai pas les dégâts infligés au patrimoine des trois monuments historiques qu'on s'est permis de dénaturer... Autre folie : les décors immersifs qui accompagnent les spectacles d'une qualité douteuse et dont certains frisent le débile.

Tout est faux, "fabriqué" pour faire croire à un fantôme de ce que fut l'histoire de la Provence. Une série de poncifs inouis...

Il serait vraiment souhaitable de stopper tout cela et réfléchir à autre chose.

Pour moi c'est NON à la demande d'extention XXL du projet

Marie-Claire Lombard

(veuve de Jean-Charles Lombard qui fut maire)

## le projet du Rocher Mistral

Heike Doll <heikebrittadoll@icloud.com>

Mer 05/07/2023 19:14

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Mesdames et Messieurs,

Vu la discussion autour du Parc et de ses installation, je voudrais attirer votre attention au fait que: Cette partie ouest de la Provence où se trouvent le château et le villa la Barben a encore la chance d'être le refuge d'espèces protégées, étant donné son couvert abondant de feuillus. Vue sous cet angle, la déforestation de 10 hectares n'est pas seulement une erreur, c'est une faute !

De la même manière, aussi bien la pollution lumineuse que la pollution sonore – qui ne manqueront pas d'augmenter étant donné l'augmentation des activités - sont des facteurs de mort et de disparition de ces espèces, pourtant protégées à grand renfort de règlements et de précautions.

Ce n'est pas tout : sous le chaud soleil méridional, on assiste à l'accumulation des dangers : aggravation des risques d'incendie, mais aussi pluies soudaines et donc aggravation des risques d'inondation. Est-ce cela qu'on veut infliger aux Barbenais ?

Il faut refuser ce type d'économie si peu respectueuse des lieux et des gens. On est loin de l'économie "durable" demandée par le G 20 de 2021 à Rome.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

H. Britta Doll



565

**Fwd: Fwd: projet d'extension du Rocher Mistral**

Patrick Nallet <patrick.nallet@wanadoo.fr>

Mer 05/07/2023 19:15

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :**Fwd: projet d'extension du Rocher Mistral

**Date :**Wed, 5 Jul 2023 19:11:31 +0200

**De :**Marie-Claire LOMBARD <marieclairelombard60@gmail.com>

**Pour :**[patrick.nallet@wanadoo.fr](mailto:patrick.nallet@wanadoo.fr)

----- Forwarded message -----

From: Marie-Claire LOMBARD <marieclairelombard60@gmail.com>

Date: Wed, 5 Jul 2023 00:28:09 +0200

Subject: projet d'extension du Rocher Mistral

To: [dgs@labarben.fr](mailto:dgs@labarben.fr)

Direction générale des services de la commune la Barben

Monsieur le Maire,

Rien dans le projet d'extension du Rocher Mistral déposé par le nouveau propriétaire et sa société ne correspond aux défis que sont les enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

En effet, au moment où tout devient difficile actuellement sur le plan environnemental tout doit être fait pour la protection des espèces protégées dans le cadre Nature 2000, une zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2.

Pour les riverains un tel projet est tout simplement inconcevable sur le plan environnemental : le bruit, les éclairages se terminant tard la nuit : il est impossible d'accepter cela.

Sur le plan des risques : il y a les inondations toujours possibles de la Touloube et de son affluent. De plus, la sécheresse et la chaleur peuvent causer des risques d'incendie. Et si cela se produisait lors d'un spectacle ?

Sur le plan du tourisme durable, tel qu'on veut le développer - enfin ! - depuis quelques années que penser du "super-parking" que veut construire le Rocher Mistral ? A-t-on songé au dérangement que tous les véhicules du "sur-tourisme", répondant aux nombreuses publicités que s'autorise le Rocher Mistral causeront à l'environnement dans les

bourgs voisins ?

Je n'évoquerai pas les dégâts infligés au patrimoine des trois monuments historiques qu'on s'est permis de dénaturer... Autre folie : les décors immersifs qui accompagnent les spectacles d'une qualité douteuse et dont certains frisent le débile.

Tout est faux, "fabriqué" pour faire croire à un fantasme de ce que fut l'histoire de la Provence. Une série de poncifs inouis...

Il serait vraiment souhaitable de stopper tout cela et réfléchir à autre chose.

Pour moi c'est NON à la demande d'extention XXL du projet

Marie-Claire Lombard

(veuve de Jean-Charles Lombard qui fut maire)



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

S46

## Soutien

Helene Pellet <helene\_pellet@orange.fr>

Mer 05/07/2023 19:28

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

J'apporte mon soutien au Rocher Mistral et à son développement (opportunité pour la culture, l'emploi etc...

Je compte bien pouvoir voir l'existence du Rocher Mistral sur le long terme.

Hélène PELLET



# Opposition aux Permis d'aménager RM

odette pouy <odettepouy@gmail.com>

Mer 05/07/2023 20:11

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

SLP

**Nom:Pouy**

**Prénom:Odette**

**Je suis opposé à ces permis d'aménager pour les raisons suivantes :**

- **pollutions sonores et lumineuses aggravées :**

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet :** la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.

**Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution :** Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou

- humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés

**Modification d'un site classé Monument historique :** « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des

- monuments de France)

**Sur-fréquentation touristique :** tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement

- **aggravation des risques incendie**



## vote électronique concernant le projet rocher Mistral

548

PUGET Philippe <ph.puget@gmail.com>

Mer 05/07/2023 20:14

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

**Objet** : vote Electronique → rendu avis défavorable aux projets de permis déposés par la SAS ROCHER MISTRAL

Pour les motifs suivants :

- Non convaincus par le respect total des engagements ou obligations liées au site « Natura 2000 » ;
- Les études d'impacts sur l'environnement et les mesures prises par le ROCHER MISTRAL, ne nous semblent pas exhaustives ;
- La non prise en compte de certaines mesures essentielles de Sécurité, et notamment celles décrites dans le procès-verbal de la ss-commission départementale de la sécurité ;
- Difficulté d'accès au chemin communal,
- Proximité de l'Eglise Saint Sauveur et Cimetière (lieux de recueillement)
- .....

Et enfin, parce qu'un projet d'une telle ampleur, dans un petit village tel que le nôtre, qui nous a attiré pour sa tranquillité ne doit pas s'imposer à nous.

Que va devenir notre vallon de Maurel très cher aux barbenais , l'accès à notre belle église ainsi qu'au cimetière ???  
Ce havre de paix et de tranquillité va-t-il disparaître sous la pression des profils et de la démesure?

Vous nous annoncez dans un des rapports la coupe de plus de 200 arbres ???? comment peut -on l'accepter de nos jours???

Devant tous ces rapports alarmants je me vois obligé de voter contre ce projet .

Philippe puget et Aiello Nathalie



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)



## avis aménagement du rocher Mistral

869

Benoit Eric <eric.benoit2@orange.fr>

Mer 05/07/2023 20:27

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Quel lieu magnifique vous avez là, devrais-je dire vous aviez ? Connaissez-vous l'histoire de la poule aux œufs d'or, les histoires de la bible ? le déluge ?

Vous voulez un petit disney land ? un parc d'attraction ? ça a déjà été fait. Une gabegie de moyen, la destruction de milieux naturels pourquoi ? Un peu plus de pognon ? La rentabilité ? Nous allons tous mourir de nos ambitions stupides mais vous, au moins, avez le pouvoir d'arrêter le massacre. Prenez un millionième de la somme que vous allez gaspiller, posez-vous sous les platanes de l'actuel parking, buvez un verre de rosé bien frais à la santé de la planète, écoutez les oiseaux vous remercier de ne surtout rien faire et osez vous considérer comme des bienfaiteurs.

Merci d'avance

Eric BENOIT



§ 50

## Rocher Mistral

Anne-Walda BERTHELOT <annewalda.berthelot@gmail.com>

Mer 05/07/2023 20:34

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Je suis favorable au permis d'aménager du Rocher Mistral.

Bonne fin de journée



551

## participation public RM

Alain Proot <alainproot01@gmail.com>

Mer 05/07/2023 20:36

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je ne vais pas polémiquer d'autant plus que de nombreux services de l'état n'ont pas fait opposition au projet de RM.

Il ne faut pas oublier que la restauration du château, donc la sauvegarde de notre patrimoine pour les générations futures a engendré des frais considérables. Quand je vois sur les réseaux sociaux que la taille du projet est de l'ordre du village des marques de Miramas, c'est vraiment exagéré. Quant aux autres commentaires qui circulent, ils sont tellement malveillants qu'ils ne correspondent à aucune réalité.

Donc pour ma part, je suis favorable à ce projet même s'il y a encore des améliorations possibles pour l'ensemble des réalisations.

Quid de l'anonymat et du résultat de l'enquête?



## Enquête d'utilité publique concernant les permis d'aménager déposés par la société Roger Mistral

Lise PEYROTTE <lise.peyrotte@wanadoo.fr>

Mer 05/07/2023 20:37

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je souhaite donner mon avis dans le cadre de l'enquête publique concernant les permis d'aménager sur le domaine du château de La Barben déposés par la société Roger Mistral.

Ces projets me paraissent contraires aux règles urbanistiques en vigueur et nuisibles à la sauvegarde de l'environnement qui est reconnue comme essentielle aujourd'hui . Ils conduiraient à

- une artificialisation et une imperméabilisation de terres agricoles (aménagement de parking), aggravant le risque d'inondations
- l'abattage d'arbres dans un site classé Natura 2000
- la construction d'un faux "village provençal" sur un terrain inconstructible
- la détérioration du site à proximité du château de La Barben, classé monument historique
- la création d'un lac artificiel alors même que les changements climatiques incitent à préserver et économiser les ressources en eau
- nuire à la biodiversité en mettant en danger deux espèces protégées : les murins et l'aigle de Bonelli.
- augmenter les risques d'incendie de forêts.

Je suis donc contre ces 3 permis qui contreviennent aux réglementations urbanistiques et environnementales en vigueur et demande au commissaire enquêteur de conclure par un avis défavorable.

Lise Peyrotte



## Projet château de la Barben

capucinepillivuyt@free.fr

Mer 05/07/2023 20:38

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour Monsieur le maire,

Projet destructeur, respectons les lois !!!



## Avis parc d'attraction Rocher Mistral

SS4

Edouard PLANCHE <eplanche@hotmail.com>

Mer 05/07/2023 20:39

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Cc :santos-franck <santos-franck@orange.fr>

Monsieur le Maire,

En tant qu'acteur engagé à titre professionnel et associatif depuis plus de 30 ans dans la protection du patrimoine culturel et naturel, je suis avec attention le projet en développement sur le site exceptionnel et unique en Provence du château de La Barben. J'ai même effectué, en mars 2021, une visite de chantier dans de très mauvaises conditions mais qui ont été révélatrices des mobiles véritables qui animent les promoteurs du projet.

Je tiens à souligner que je ne suis pas opposé par principe à un projet de mise en valeur RESPECTUEUSE du monument historique et de son environnement, dans la mesure où ce projet est proportionné à la spécificité du site culturel et naturel et en respecte toute l'histoire, la fragilité et les caractéristiques. Il est très lourd financièrement et humainement aujourd'hui d'entretenir et faire vivre un monument historique d'une telle envergure et tout projet économique est à considérer dans la mesure où il s'intègre convenablement aux spécificités du monument et à son environnement, y compris et a fortiori lorsqu'il s'insère dans une communauté villageoise.

Pour ces raisons, et celles qui suivent, je m'oppose fermement aux trois permis d'aménager déposés par la SAS Rocher Mistral :

### **I. Détériorations d'un monument historique classé emblématique du patrimoine provençal et de l'histoire de la région**

Il a été démontré à plusieurs reprises, par des études scientifiques menées par l'administration et par des enquêtes de journalistes du patrimoine avertis et reconnus pour le sérieux de leurs études, que le château et son environnement sont déjà gravement endommagés par des modifications et destructions de parties classées entreprises sans autorisations ou allant au delà des permis délivrés. Cela est inacceptable. Le patrimoine historique culturel est de nature NON RENOUVELABLE, il est fragile et doit bénéficier d'un maximum d'attentions et précautions avant toute intervention. Plusieurs bâtiments sont classés Monuments historiques : la chapelle du XIVe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre. Sans parler de l'écrin naturel exceptionnel.

Par ailleurs le château est intimement lié à son village et à une histoire commune. Les fouilles entreprises récemment par l'INRAP font apparaître de nombreux vestiges archéologiques sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire du site dans son ensemble, château et village, qui est pour le moment préservée sous terre. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la SAS Rocher Mistral n'évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine lorsque l'on se proclame si attaché aux vieilles pierres, à l'histoire et à la nature! Une étude d'impact précise, fouillée et détaillée est nécessaire AU PREALABLE à tout aménagement.

### **II. Aggravation des risques d'inondations et d'incendies**

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. En 1993, le nord de Pelissanne et le centre-ville ont été submergés par les flots. L'étude scientifique réalisée par l'Université de Provence à la suite de cette crue a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un événement exceptionnel dû à des circonstances météorologiques rarissimes, **mais d'un nouveau type d'inondation lié à l'urbanisation excessive, à l'abandon des terrasses agricoles ou naturelles et à l'extension des zones d'habitation à proximité de la Touloubre**. Les tribunes, les boutiques et les parkings qu'il est projeté d'implanter sur des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldenan, aggraveront ce risque. L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne. Aucun moyen de surveillance ne pourra jamais empêcher ces inondations dues à l'artificialisation des sols. On a vu ce qu'a provoqué l'artificialisation excessive des sols en Bretagne et dans les Alpes maritimes. Notons aussi que les tribunes et les boutiques prévues seront séparées par le Lavaldenan, une rivière qui sert actuellement de déversoir au Canal de Marseille. Ces lâchers constituent aussi une menace sérieuse pour les touristes.

Par ailleurs, la carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d'incendie et difficiles d'accès pour les secours en raison du relief et de l'étroitesse des routes, constituera une menace constante. Et les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.

### **III. Tourisme de masse et aménagements disproportionnés**

Aujourd'hui la gestion des flux touristiques de masse est une priorité des preneurs de décisions nationaux et internationaux. Face à la fragilité du patrimoine culturel et naturel, seule une régulation strictement contrôlée peut garantir la pérennité du patrimoine pour les générations à venir. A La Barben, il est connu de tous que le zoo attire déjà annuellement 350 000 visiteurs. Si les permis d'aménager sont délivrés, la fréquentation touristique annuelle atteindrait 650 000 personnes (260 000 véhicules) sur moins de 1 km<sup>2</sup> (le zoo et le château sont très proches), puis plus d'un million de personnes si l'on en croit les prévisions de la société Rocher Mistral. A titre de comparaison, le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d'avoir mis en place des mesures pour en limiter l'accès – reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km<sup>2</sup>, soit 35 000 personnes par km<sup>2</sup>. La même politique a été adoptée pour mieux réguler la fréquentation touristique dans la Sainte-Victoire, à Port-Cros ou en Camargue. Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement, la société Rocher Mistral tente de l'imposer à La Barben, à contre-courant de tout ce qui est préconisé, notamment par l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial, par l'IUCN et l'ICOMOS.

Par ailleurs, il apparaît que les aménagements projetés sont incompatibles avec les contraintes topographiques et l'urbanisme local. La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève – c'est l'argument mis en avant par la société Rocher Mistral – d'un intérêt public avéré. Or, RM développe des attractions pseudo-historiques sans aucun conseil scientifique sérieux, le narratif historique est affligeant, trompeur et tronqué (sans parler de l'indigence des décors et aménagements).

enfin, certains des terrains ciblés par le promoteur sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable). Comment et de quel droit RM peut-il prétendre intervenir sur un site d'intérêt général?

### **IV. Artificialisation des sols et disparition de la biodiversité**

Des arbres centenaires ont déjà disparus dans les abords immédiats du château et les permis déposer ne vont qu'aggraver cette situation. Il est prévu d'artificialiser et urbaniser une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – dont la biodiversité ne résistera pas aux piétinements des centaines de groupes de touristes, à leurs véhicules et aux cars.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager vont aggraver la mise en danger voire la disparition de plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la région avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN. Ce projet ne va qu'accroître la dégradation des habitats et espaces viables de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique la Provence. **C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.**

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité de cette entreprise installée depuis près d'un demi siècle sur le territoire du château. De la même manière, la création de vastes parkings ne fera que détériorer l'environnement et fragiliser les exploitations économiques et agricoles environnantes. **CE PROJET EST UNE ABERRATION ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE**

#### **V. Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution**

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l'augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s'ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Plusieurs riverains ont déjà signalé des embouteillages et des situations périlleuses. Cet afflux de véhicules contribuera aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd'hui le potentiel cancérigène. **CE PROJET EST UNE ABERRATION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.**

En définitive, depuis 2020 et le rachat du domaine, la situation du site et du village ne font que se dégrader, semant en outre une atmosphère délétère dans la communauté villageoise et au delà. Les trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. On ne cesse de dire, depuis la prise de conscience environnementale et la crise sanitaire, qu'il faut reconnecter les orientations des politiques d'aménagement avec les aspirations des citoyens et que les territoires doivent devenir les laboratoires d'une économie plus vertueuse et plus respectueuse de notre environnement. Avec ce projet, c'est exactement le contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et trahissent la culture provençale par une publicité racoleuse au service d'un projet économique défaillant. L'intérêt général et le souci du bien commun, du vivre ensemble et de la préservation de la diversité culturelle et naturelle ne sont en aucun cas pris en compte par RM. Tout au contraire, depuis trois ans maintenant, les aménagements sont entrpris au mépris des réglementations, des villageois, de tous ceux qui oeuvrent avec conviction pour la protection d'un MH unique et de ses abords jusque là miraculeusement préservés.

**IL FAUT QUE CE MASSACRE CESSE ET QUE LES AUTORITES FASSENT ENFIN REPECTER LA LOI. LES FORBINS N'ETAIENT PAS DES FORBANS, RM DOIT REVOIR SA COPIE DE A A Z OU ALLER MONTER SON PARC**

## **D'ATTRACTION SUR UNE FRICHE INDUSTRIELLE.**

Edouard PLANCHE

Juriste spécialisé dans la protection du patrimoine à l'UNESCO

Membre actif et ancien administrateur des VMF

Membre de la SPPEF, de Patrimoine environnement, de l'Observatoire du patrimoine religieux et d'urgence patrimoine

SSS

## Projet la Barben

capucinepillivuyt@free.fr

Mer 05/07/2023 20:41

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour Monsieur le Maire,

Projet destructeur, respectons les lois !!!



## La Barben

Solinas Marie <mariaconcettasolinas@gmail.com>

Mer 05/07/2023 20:51

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Rien n'est plus salubre qu'une promenade à la campagne pour échapper à la pollution de la grande ville. Mais ce n'est pas une raison pour devoir la supporter à la campagne, et c'est ce qui se produira si on laisse la société Rocher Mistral développer son projet d'extension XXL qu'il prétend satisfaire !

Si on fait un rapide tour des lieux protégés en Provence pour cause de pollution "touristique", on trouve :

le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d'avoir mis en place des mesures pour en limiter l'accès – car il reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km<sup>2</sup> ;

la Sainte-Victoire demande qu'on s'inscrive ; idem pour le Parc de Camargue ;

On s'enregistre aussi avant de pouvoir aller sur les îles de Porquerolles et Port-Cros.

Alors pourquoi ne pas réguler la fréquentation touristique au château de la Barben ? Pourquoi laisse-t-on s'installer un modèle économique qui n'a plus lieu d'être si on s'en tient aux décisions prises par le G20 à Rome, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et qui concerne l'implantation d'un tourisme "durable" respectueux de l'environnement ?

Voilà les questions que nous nous posons, et pour lesquels nous vous écrivons,

Cordialement,

Maria Solinas



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)



557

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE projet Rocher Mistral

Alban Mourgues <alban.mourgues@icloud.com>

Mer 05/07/2023 20:59

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Cc : isabelle pinon <isabelle.pinon@credipro.fr>

Bonjour Madame, Monsieur

Je souhaite vous partager mon retour sur la lecture du plan d'aménagement proposé par le Rocher Mistral.

En préambule je soutien et supporte ce projet.

Je trouve que l'analyse d'impact sur les effets temporaires et permanent sur le voisinage se concentrent trop sur le chantier lui-même.

Je souhaiterais que soit détaillé les accès véhicules au chantier afin d'éviter les perturbations sur le village de la barben. Par exemple, détailler les phases du projet comme la construction en premier du parking permettant de faire accéder les engins de chantier depuis la RD572 via le parking jusqu'à chantier. Pour les aspects sécurité publique et cadre de vie des administrés de La Barben et tous les usagers de la RD572

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de cet avis

Salutations motrices

Alban MOURGUES

271j chemin du pont du commandant

13330 La Barben

Tel:0689597060

E-mail: alban.mourgues@icloud.com



**Fwd: Soutien au Rocher Mistral**

Thierry Leblanc <thierryleblanc58@gmail.com>

Mer 05/07/2023 21:07

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur,

Je suis allé visiter le château de La Barben en mai.

J'ai beaucoup aimé les lieux et les différentes animations qui y sont proposées.

Je soutiens le projet de développement.

Au niveau culturel, c'est un plus pour les enfants qui peuvent découvrir l'histoire de manière ludique ainsi que la Provence ; préservation du patrimoine...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry Leblanc

Envoyé de mon iPhone



559

(Aucun objet)

Estelle Leblanc <estelle.leblanc.apple@gmail.com>

Mer 05/07/2023 21:23

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur,

Je soutiens le projet de développement du Rocher Mistral.

Ce château est magnifique. Il semble qu'il y ait la possibilité de développer des activités culturelles pour permettre de préserver ce beau patrimoine.

Beaucoup de châteaux sont à l'abandon. Ce propriétaire semble se donner pour l'entretenir et le faire vivre tout en permettant au public de découvrir des lieux de la Provence et de se replonger dans l'histoire.

Si ce lieu se développe, il y aura certainement des créations d'emplois...

Cordialement.

Estelle Leblanc

Envoyé de mon iPhone



Fwd: avis La Barben

S60

Astegno Daniel <daniel.astegno@orange.fr>

Mer 05/07/2023 21:30

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Ghislaine et Daniel  
Astegno

daniel.astegno@orange.fr

mon frère habite à La Barben. Je connais donc très bien l'environnement paisible qui environne le château.

Je suis **défavorable aux demandes de PA** de Rocher Mistral pour les raisons suivantes:

- Zone Natura 2000

Aucun terrain n'est constructible (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable).

- Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques :  
L'architecte des monuments de France a émis un avis défavorable au projet:

"l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive"

- Aggravation des risques d'incendie:

Ma famille habite à quelques centaines de mètres du projet et je crains pour leur sécurité avec l'augmentation de touristes.

- Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution:

La circulation route du château sera beaucoup plus importante.

- Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échanquées (Murins) et l'aigle de Bonelli.

- gêne pour les animaux du zoo à cause des sons et des lumières des spectacles en extérieure

- le pont qui enjambera la Touloubre aura une largeur de 12,45 mètres  
N'est-ce pas disproportionné par rapport à l'environnement campagnard du site?  
En comparaison le pont du village voisin, au centre de Pelissanne, a une largeur de 9 mètres.

- Le lac face à la tribune Mistral (ou Napoléon) fera plusieurs milliers de mètres carré.  
Quel sera l'impact sur les réserves d'eau locales?

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

Cordialement

Ghislaine et daniel Astegno

## Soutien

Charlotte Domaine Tropez <charlotte@domainetropez.com>

Mer 05/07/2023 21:50

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame monsieur ,

Nous souhaitons vivement la continuité du château de la barben également à soutenir au Rocher Mistral et à son développement (opportunité pour la culture, le patrimoine, l'environnement, les emplois.....) c est important pour tous

Cordialement

Charlotte PETIT

Domaine tropez/ice tropez

charlotte@domainetropez

0610118803



SG2

## pétitions soutien

Charlotte PETIT <charlotte.petit@orange.fr>

Mer 05/07/2023 21:52

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame monsieur ,

Nous souhaitons vivement la continuité du château de la barben également à soutenir au Rocher Mistral et à son développement (opportunité pour la culture, le patrimoine, l'environnement, les emplois.....) c est important pour tous

Cordialement

Charlotte TALLON

Envoyé depuis l'application Mail Orange



## AVIS - projet aménagement

SCHWARTZ Mélanie <melanie.vaubourg@gmail.com>

Mer 05/07/2023 21:52

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonsoir,

Je vous écris au sujet du projet d'aménagement autour du Rocher Mistral. Je suis radicalement contre ce projet. Comment peut-on actuellement, avec la crise écologique évidente, anéantir un si bel espace naturel ? Il y a une véritable richesse végétale et animale sur cet espace. Les gens viennent visiter cet endroit pour la qualité naturelle de cet environnement. Vous avez entre vos mains une responsabilité importante. Il serait temps d'affirmer votre position face au déclin des qualités de vie primordiales : air, eau... et toutes nos ressources naturelles. Soyez fier de vous engager dans une décision qui nous assure de continuer à vivre, tout simplement.

*"Notre sort est indissociable de celui de l'environnement. Arrêtons de nous croire au-dessus ou en dehors."*  
Pierre Rabhi



S64

## La barben

Corinne.meriaux@wanadoo.fr

Mer 05/07/2023 21:52

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonsoir,

Merci de permettre cette consultation. Pour ma part je trouve vraiment dommage de dénaturer ce site merveilleux, si naturel et harmonieux et d'artificialiser des territoires alors qu'il faudrait tellement les protéger. Dans quelques années nous ferons peut-être un bilan amer des choix de rentabilité qui auront été faits alors que nous aspirerons à une planète habitable.

Bref, lorsque nous avons le bonheur de posséder un site pareil, faisons tout pour le protéger.

Merci pour votre attention.

Corinne Mériaux, habitante d'une Seine et Marne de plus en plus polluée et urbanisée.

Envoyé depuis mon téléphone Huawei



865

Direction générale des services de la commune de La Barben  
Direction générale des services de la commune de La Barben

Pauline Williams <pswilliams2000@gmail.com>

Mer 05/07/2023 22:05

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Direction générale des services de la commune de La Barben  
Direction générale des services de la commune de La Barben

Monsieur le Maire,

Pour ma famille et moi, la Provence, entre Marseille, Aix, Arles et Avignon est une région sacrée où nous trouvons une quiétude, un repos absolu, dans le calme d'une nature laissée en liberté. Nous y venons dès que nos occupations et notre vie nous en laissent le temps.

Aussi, nous sommes inquiets de voir ce qui s'annonce avec les projets de surdéveloppement touristique qu'envisage la société Rocher Mistral qui possède actuellement le plus vieux château de Provence et semble ne pas s'en soucier. Je passe sur les mesures antiécologiques qui ne manqueront pas de détruire la biodiversité, surtout dans une zone Natura 2000, tout en renforçant les menaces de pollution, voire d'incendie...

Pas question de continuer à fréquenter votre triangle La Barben - Pélissanne – Lambesc si nous devons affronter les embouteillages qui s'annoncent et la pollution qui va avec ! Autant rester en ville et prendre les transports en commun !

Pauline Williams

Monsieur le Maire,

Pour ma famille et moi, la Provence, entre Marseille, Aix, Arles et Avignon est une région sacrée où nous trouvons une quiétude, un repos absolu, dans le calme d'une nature laissée en liberté. Nous y venons dès que nos occupations et notre vie nous en laissent le temps.

Aussi, nous sommes inquiets de voir ce qui s'annonce avec les projets de surdéveloppement touristique qu'envisage la société Rocher Mistral qui possède actuellement le plus vieux château de Provence et semble ne pas s'en soucier. Je passe sur les mesures antiécologiques qui ne manqueront pas de détruire la biodiversité, surtout dans une zone Natura 2000, tout en renforçant les menaces de pollution, voire d'incendie...

Pas question de continuer à fréquenter votre triangle La Barben - Pélissanne – Lambesc si nous devons affronter les embouteillages qui s'annoncent et la pollution qui va avec ! Autant rester en ville et prendre les transports en commun !

Pauline Williams



## Projet d'extension

laëtitia petroff <laetitia.petroff@gmail.com>

Mer 05/07/2023 22:16

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

J'ai été informée que vous souhaitez agrandir, et par la même, détruire une partie des espaces naturels afin de rendre l'attractivité de votre site encore plus grande.

Je suis contre cette extension pour des raisons environnementales et aussi justement d'attractivité. Car un espace comme le votre est un bijoux de nature et de ressourcement. Vous tuez l'essence même de ce que les personnes viennent retrouver dans ces lieux autour du château.

Veillez trouver mes sincères désaccords.

Laetitia Petroff



## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

raymond.martini338 <raymond.martini338@orange.fr>

Mer 05/07/2023 22:21

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

La SAS Rocher Mistral est typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. On ne cesse de dire, depuis la prise de conscience environnementale et la crise sanitaire, qu'il faut reconnecter les orientations des politiques d'aménagement avec les aspirations des citoyens et que les territoires doivent devenir les laboratoires d'une économie plus vertueuse et plus respectueuse de notre environnement. Avec ce projet, c'est exactement le contraire qui se profile : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution. Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles bas de gamme qui ridiculisent et trahissent la culture provençale par une mise en cliché racoleuse. Ce projet fordiste n'a aucune utilité publique. Il va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque.

Bien cordialement

Raymond Martini-secrétaire FNE13



## Avis concernant le projet d'aménagement du chateau de la Barben

alain kauss <alain.kauss@wanadoo.fr>

Mer 05/07/2023 22:42

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Naturaliste , m'intéressant surtout à l'avifaune et aux amphibiens, je ne peux que vous dire mon opposition à cet aménagement prévu près du chateau de la Barben. Je connais ces sites de réputations, par des amis ornithologues et sais donc la richesse biologique qui s'y niche.

Tout le monde, les politiciens en tout premiers , main sur le coeur; promettent de tout faire pour protéger notre biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique et à chaque fois que l'occasion se présente de mettre leurs actes en cohérences avec leurs promesses, ils passent outre et soutiennent des projets indéfendables de nos jours. Et ce n'est pas en mettant en place des mesures compensatoires onéreuses et souvent vouées à l'échec que le problème est réglé.

Je vous prie donc de prendre note de mon opposition à ce projet d'una autre temps.

Veillez recevoir Madame,Monsieur l'expression de mes meilleures salutations.

A Kauss



## Halte au saccage

Patrick Collignon <patrick.collignon@hotmail.fr>

Mer 05/07/2023 22:54

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

L'agrandissement du parc d'attraction aux abords de 2 Monuments historiques avec toutes les constructions

(3035m2 au sol) va dégrader l'environnement remarquable de ce site qui devrait être protégé.

Halte au saccage d'un site historique au nom du profit mercantile.

P. COLLIGNON



## Non à l'extension de Rocher Mistral

Louisianne <louisianne\_f@yahoo.fr>

Mer 05/07/2023 22:56

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

A travers ce courriel je souhaite vous faire part de ma ferme opposition au projet d'extension du parc Rocher Mistral.

En effet celui-ci ne s'inscrit pas dans le respect de l'environnement :

- il est situé dans la zone Natura 2000 ZPS "Collines de Lançon et alentours", où évoluent des espèces menacées et protégées telles que Hibou Grand Duc d'Europe, Aigle de Bonelli, Rollier d'Europe... c'est donc une zone de grande importance pour la conservation de ces espèces.
- il est au bord de la Touloubre et de son affluent, le Lavaldenan
- il entraîne la rupture des trames vertes et noires, indispensables à la biodiversité
- il implique le dérangement de colonies de chiroptères menacés (murins à oreilles échancrées)

Hors, le projet actuellement prévu nécessite le défrichage de 4.85 ha.

Il est situé dans une zone où le risque d'inondations comme le risque incendie sont importants, ce site fait donc l'objet d'une recommandation d'inconstructibilité.

Par ailleurs, le projet a un impact en termes de bruits très important, ce qui impactera la biodiversité mais aussi les riverains.

Enfin, n'oublions pas que le parc Rocher Mistral a effectué différents travaux sans avoir les autorisations nécessaires. Par ailleurs, l'extension étant réalisée par tronçons et donc les études d'impact étant morcelées, cela ne permet pas d'avoir une vision globale de ses impacts sur la biodiversité.

A l'heure où le réchauffement climatique s'emballe, que les sécheresses sont chaque année plus importantes et que la biodiversité s'effondre, il est indispensable de ne pas autoriser de tels projets aussi néfastes pour l'environnement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cet avis,  
Bien cordialement,

Louisianne Fauchille



## Contribution contre les projets d'aménagements du Rocher mistral

Etienne Pouy <etienne.pouy@gmail.com>

Mer 05/07/2023 23:06

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Nom : Etienne Pouy

mail : [etienne.pouy@gmail.com](mailto:etienne.pouy@gmail.com)

Bonjour monsieur le Maire,

En tant que barbenais nais à la barben, je tiens à vous faire part de mon opposition aux permis d'aménager demandés au projet du Rocher Mistral. Je considère que ces aménagements sont en totale contradiction avec les contraintes urbanistiques du site et soulèvent plusieurs préoccupations majeures.

Tout d'abord, les aménagements proposés vont à l'encontre des dispositions urbanistiques en vigueur dans la zone de La Barben. Selon le SCOT du pays salonais et la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône, cette zone est clairement définie comme un espace agro-naturel d'indice 1 et un espace agricole spécialisé à préserver. De plus, le quartier est soumis aux règles strictes du Règlement National d'Urbanisme, qui limite les constructions à moins qu'il ne soit prouvé qu'elles servent un intérêt public indiscutable. Or, les prétendus spectacles historiques proposés par la société Rocher Mistral sont dénués de tout conseil scientifique, véhiculant une vision fantasmée et antirépublicaine de l'histoire. Ces spectacles ne sont en aucun cas d'intérêt public, mais plutôt motivés par des intérêts commerciaux privés, ce qui soulève des doutes quant à leur légitimité.

De plus, certains des terrains visés par le promoteur sont classés Natura 2000, LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), ZNIEFF 1 et 2, ce qui les rend inconstructibles en raison de leur caractère exceptionnel sur le plan écologique, faunistique et floristique. De nombreux bâtiments présents sur le site, tels que la chapelle datant du XIVe siècle, le château et le jardin à la française, bénéficient du statut de Monuments Historiques. La destruction de ces éléments patrimoniaux constituerait une perte irréparable pour notre commune.

En outre, la réalisation de ce projet entraînerait l'abattage d'une centaine d'arbres et la bétonisation de plusieurs hectares, dont des terres agricoles. Cela aurait des conséquences désastreuses sur la biodiversité locale, allant à l'encontre des recommandations de la Convention citoyenne pour la préservation de la biodiversité et la réduction de l'artificialisation des sols. De plus, les nuisances sonores et lumineuses générées par les spectacles actuels et à venir mettent en danger des espèces protégées telles que les chauves-souris à oreilles échancrées et l'aigle de Bonelli. La préservation de ces espèces est cruciale pour notre environnement.

Enfin, ce projet accroîtrait les risques d'inondations dans la région. La rivière Touloubre est sujette à des crues soudaines, et la construction prévue en bordure de cette rivière augmenterait considérablement le risque d'inondation pour les habitants de La Barben et Pelissanne. L'artificialisation des sols réduirait la capacité d'absorption des eaux et favoriserait le ruissellement lors d'intempéries, mettant ainsi en danger la population.

Dans l'ensemble, le projet du Rocher Mistral présente également un risque accru d'incendies dans la région. Les zones où sont prévues les tribunes et les boutiques seraient exposées à un risque élevé d'incendie, augmentant ainsi la vulnérabilité de la région.

Il est essentiel de prendre en considération ces préoccupations et de préserver l'intégrité de notre patrimoine naturel, historique et culturel. Je vous demande donc de reconsidérer les permis d'aménager demandés au projet du Rocher Mistral, afin de garantir le respect des réglementations en vigueur, la préservation de notre environnement et la protection de notre communauté.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous tiendrez compte de nos préoccupations.

Cordialement,

Etienne Pouy

592

## Non à l'extension de Rocher Mistral

David Leroyer <david1973leroyer@gmail.com>

Mer 05/07/2023 23:08

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous écris afin de vous faire part de mon opposition à l'extension du parc d'attraction Rocher Mistral.

Ce projet démesuré pour cette petite commune est néfaste pour l'environnement : il prévoit le défrichement de plus de 4ha dans une zone classée Natura 2000, d'intérêt majeur pour des espèces menacées et protégées telles que l'Aigle de Bonelli, le Rollier d'Europe, le Hibou Grand Duc et le Murin à oreilles échancrées. A la destruction de l'habitat et de la zone de chasse de ces espèces s'ajouteront les perturbations sonores générées par les spectacles prévus, en journée comme en soirée.

Les différents ponts au-dessus de la Touloubre et du Lavaldenan sont une hérésie pour nos paysages.

De telles installations dans une zone où les risques d'incendie et d'inondations sont forts sont contraires à tout bon sens, particulièrement en regard du réchauffement climatique.

En espérant que la raison l'emporte face à ce projet démesuré,  
Bien cordialement

David Leroyer



## Opposition aux demandes d'aménagement du Parc d'attraction Rocher Mistral

Marion Lambolez <marion.lambolez@gmail.com>

Mer 05/07/2023 23:16

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Je suis Marion Lambolez et je suis opposée à ces permis d'aménager, les projets vont nuire au territoire et à ses habitants !

Je viens très régulièrement en vacances à proximité et ne voudrais pas que le site soit dénaturé par ce projet inadapté en de nombreux points.

### **Je suis opposé à ces permis d'aménager pour les raisons suivantes :**

- les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;
- certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);
- cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité : La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- pollutions sonores et lumineuses aggravées : Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.
- Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- cimetière du village mitoyen du futur projet : la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution : Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- Modification d'un site classé Monument historique : « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- Sur-fréquentation touristique : tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement. Prenez l'exemple de Beauval dont la surfréquentation est problématique, et qui a du mal à faire marche arrière
- détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli, protégé ; des chauves-souris (murins à oreilles échanquées), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- aggravation des risques d'inondation : L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne, et pouvant occasionner des frais extrêmement importants aussi bien financiers qu'humains
- aggravation des risques incendie : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

S74

## Rocher mistral

gilles marchal <gillesmarchal@hotmail.fr>

Mer 05/07/2023 23:37

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je fréquente la Barben depuis 30 ans. Je trouve que le site du château, isolé au fond de son vallon, avec sa petite chapelle devant, est magnifique. C'est juste dommage de le bétonner. Même le zoo a le bon goût d'être quasi invisible depuis le château.

Gilles Marchal

Envoyé depuis mon appareil Galaxy



575

## Rocher Mistral

Ordre des Tambourinaires <odtamb@gmail.com>

Mer 05/07/2023 23:45

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonsoir,

Le Rocher Mistral est une opportunité pour la préservation du patrimoine, de l'environnement et de la culture. Je m'exprime pour le soutien de son développement.

Bonne soirée



## Enquête publique concernant l'agrandissement du Rocher Mistral

Claire L <claire.le21@live.fr>

Mer 05/07/2023 23:51

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonsoir,

Je souhaite apporter mon soutien favorable concernant le développement du Rocher Mistral.

En effet, ce parc est plein de promesses.

C'est une véritable opportunité pour la région de conserver et transmettre l'histoire de la Provence.

La culture et le patrimoine régional sont des choses importantes, tant pour nos aînés qui y tiennent que pour nos jeunes qui doivent les connaître.

Un parc de loisirs historique est une offre trop peu rare en France et le divertissement est à mon sens le meilleur moyen d'enseigner l'histoire aux plus jeunes.

De plus, l'agrandissement du parc permettrait la création d'un grand nombre d'emplois, tant pour les jeunes que les moins jeunes et dans différents secteurs : bâtiment, commerce, restauration, art, ...

Le pays étant dans une profonde crise de l'emploi, nous ne pouvons pas nous permettre de passer à côté d'un tel projet.

C'est en partie pourquoi je soutiens le développement du Rocher Mistral.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire Leblanc



## Soutien au Rocher Mistral

Lucien Lagoutte <lucien.lagoutte@gmail.com>

Mer 05/07/2023 23:59

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur,

Je soutiens le projet de développement du Rocher Mistral.

Quand je vois ce qui a été mis en place en peu de temps par le nouveau propriétaire de ce château de La Barben, j'espère que son développement sera soutenu par la région.

Je trouve très positif de créer des animations culturelles qui sont aussi bien destinées aux adultes qu'aux enfants pour donner goût à l'histoire de ce lieu et à la Provence.

Si le site se développe, il créera forcément des emplois.

Le château pourra ainsi être entretenu. Ce lieu pourra attirer des touristes qui iront aussi visiter d'autres sites dans la région...

Je vous remercie de m'avoir lu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes Salutations distinguées.

Lucien Lagoutte

